



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le **9 JAN. 2023**

Messieurs les Présidents,

Nous renouvelons, par le présent courrier, notre reconnaissance du rôle majeur joué par la biologie médicale au sein du système de santé et en particulier, dans la crise liée à la COVID que nous traversons encore.

C'est pourquoi nous avons souhaité que la contribution du secteur aux efforts d'économies reste soutenable. En ce sens, les propositions de l'Assurance Maladie, dans le cadre de la mesure prévue de baisse des tarifs par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, ont significativement évolué pour tenir compte partie des demandes de la profession, actant clairement le souhait d'un dialogue constructif avec vos représentants.

Ainsi, entendant la demande de la profession de donner de la visibilité au secteur, l'Assurance maladie a proposé, pour l'année 2024, de conserver la logique de régulation pratiquée sur la période antérieure à travers la définition d'une enveloppe pour la biologie courante encadrant la régulation des dépenses. Les actes hors Covid en 2024 pourraient ainsi évoluer de 1% avant toute nouvelle mesure de régulation.

Toutefois, en réponse à certaines des revendications qui ont pu être exprimées, nous réaffirmons que nous ne souhaitons prendre aucun engagement quant au cadre de régulation applicable aux années 2025 et suivantes. Comme le directeur général de l'Uncam l'a déjà signifié à vos représentants, la proposition faite le 23 décembre par l'assurance maladie n'évoluera plus et une signature rapide est la seule de nature à permettre le respect des équilibres fixé par le projet d'avenant en terme de délai de mis en œuvre et donc de niveau des baisses de tarifs et d'effets potentiels supplémentaires sur 2024. Une signature de votre part du projet d'avenant d'ici mercredi prochain (le 11 janvier) permettrait la mise en œuvre de la baisse de 1 centime du B vers le 15 février au plus tôt, au-delà la proposition ne tiendra donc plus faute de produire un rendement suffisant.

A défaut de signature de votre part, nous souhaitons porter à votre connaissance le fait que les économies prévues par la loi seront définies règlementairement de la manière suivante : d'une part, par une baisse de 1 centime du B au 2 février pour un rendement en 2023 de 135 M€, puis une nouvelle baisse de 1 centime au 1er juillet pour un rendement de 70 M€ et d'autre part, par des baisses ciblées au 1er avril pour un rendement de 45 M€, l'ensemble de ces mesures permettant d'atteindre l'objectif de 250 M€ d'économies en 2023 fixé par le législateur pour 2023.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre considération distinguée.

François BRAUN

Gabriel ATTAL